



L'Entre-Guillemets

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

NOVEMBRE 2023 | VOLUME 35 | NUMÉRO 10



5

NOUVELLES BORNES
DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

9

VANDALISME,
LE MOBILIER URBAIN
LA CIBLE DE MÉFAITS

12

REMBOURSEMENT
DES ACTIVITÉS DE LOISIRS
HORS TERRITOIRE

13

2^E ÉDITION DU
CONCOURS FOSSAMBAULT
TOUT EN LUMIÈRE!

CONCERT DE NOËL
ENSEMBLE
RENOUVEAU

15 DÉCEMBRE 2023

CENTRE COMMUNAUTAIRE DES JARDINS

Détails p.15

Fossambault
SUR-LE-LAC

fossambault-sur-le-lac.com

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



JACQUES POULIN

Maire de Fossambault-sur-le-Lac
maire@fossambault.com



ROXANE BOUTET

District #1
district1@fossambault.com



MANON HUARD

District #2
Mairesse suppléante 2023
district2@fossambault.com



MICHAEL TUPPERT

District #3
district3@fossambault.com



MYRIAM DEROY

District #4
district4@fossambault.com



EMMANUELLE ROY

District #5
district5@fossambault.com



MARCEL GAUMOND

District #6
district6@fossambault.com



L'Entre-Guillemets

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

NOVEMBRE 2023 | VOLUME 35 | NUMÉRO 10

PROCHAINE PARUTION : 1^{er} décembre 2023

DATE DE TOMBÉE : 10 novembre 2023

CONCEPTION GRAPHIQUE, MONTAGE ET IMPRESSION :

Larivière aux pommes design

DÉPÔT LÉGAL : Bibliothèque nationale du Québec

TIRAGE : 150 copies

COMITÉ DE TRAVAIL

Stéphanie Langlois :

directrice générale adjointe et directrice du Service
des loisirs, culture et vie communautaire

Jacinthe Bergeron :

secrétaire-réceptionniste

Jacques Arseneault :

directeur général, trésorier et greffier

Manon Huard :

conseillère municipale

À noter que le genre masculin est utilisé dans ce
document dans le but d'alléger le texte.



PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

14 NOVEMBRE 2023 : 19 H

12 DÉCEMBRE 2023 : 19 H

*Les séances sont diffusées en direct en visioconférence
via le site Internet de la Ville.*

*Il est également possible d'assister aux
séances dans le respect des mesures
de la Santé publique en vigueur.*



Groupe Altus

Depuis 1964

Évaluation et fiscalité municipale | Analyse immobilière
Solutions technologiques | Géomatique

1265, boulevard Charest Ouest, bureau 1200, Québec (Qc) G1N 2C9

T 418.628.6019 F 418.628.5200

www.groupealtus.com

LE MOT DU MAIRE



Il y a maintenant deux ans que ce conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est en place et un premier bilan s'impose. Beaucoup de travail et d'acclimatation pour plusieurs nouveaux élu(e)s, mais un engagement qui a permis de faire cheminer plusieurs dossiers importants. Je vais donc commencer par remercier mes collègues de ce conseil municipal plus que paritaire pour leur bienveillance, leur disponibilité et l'éthique dont ils font preuve au quotidien. Nous poursuivrons tous notre apprentissage dans les prochains mois et parfois avec de nouveaux défis. Je désire aussi souligner tout le professionnalisme et le dévouement de nos employés, qu'ils ou qu'elles soient à l'administration, aux services techniques, à l'urbanisme, aux loisirs ou à la gestion et qui contribuent tous les jours à notre mission. Nous avons donc entrepris ce mandat avec le désir d'améliorer certains aspects de notre ville sur lesquels les citoyens ont attiré notre attention.

Au niveau des communications, nous avons amorcé la webdiffusion des séances du conseil qui pourrait bien devenir un jour une télédiffusion. Nous en avons profité pour bonifier les explications des résolutions, règlements et autres procédures afin de démystifier certains processus et obligations municipales. Tout n'est pas

parfait, mais nous poursuivrons le travail afin de mieux vulgariser nos avis publics.

Au niveau des infrastructures, nous continuerons le travail de maintien des actifs initié par les administrations précédentes. Nous avons complété la réfection de la rue Gingras tout en bonifiant le projet par l'ajout d'éclairage et d'espaces verdure en bordure de celle-ci. La mise à niveau de notre salle de spectacles patrimoniale s'est poursuivie et d'autres travaux complémentaires à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac s'ajouteront afin d'en assurer la préservation et la qualité de diffusion. L'ajout d'un entrepôt au Service des travaux publics, et pour lequel nous avons obtenu une subvention, permettra de conserver en meilleur état certains équipements saisonniers. Nous avons aussi intensifié les investigations en regard de nos infrastructures souterraines, nécessaires pour nous alimenter afin de prendre les meilleures décisions possibles. En environnement, la seconde année de la diagnose 2.0 est maintenant terminée et nous avons très hâte d'obtenir le rapport de cette étape. Nous entamons la dernière année de ce grand projet et nous espérons que nos partenaires des autres villes sauront également prioriser celui-ci afin que nous le complétions comme prévu en 2024 et que nous puissions mettre en marche le plus tôt possible l'ensemble des recommandations. Nous sommes particulièrement fiers du travail et de l'implication des citoyens dans le grand chantier Fossambault 2050. Plus de 30 rencontres et près de 200 personnes et organismes impliqués à un moment ou un autre de cette démarche citoyenne participative et l'apport considérable des membres des 5 comités d'actions ciblées nous ont permis d'adopter au printemps dernier le Plan Intégré de Durabilité de la Communauté (PIDC). Ce maillon essentiel nous permettra de finaliser dans les prochaines semaines le plan stratégique et les plans d'action afin de compléter ce grand chantier d'ici la fin de l'année. Nous n'aurons pas

d'autres choix d'inclure plusieurs de ces actions dans le cadre du budget 2024 et des années suivantes. Déjà comme organisation municipale, nous débuterons la révision de certains de nos processus et méthodes sans oublier l'outil privilégié pour donner vie à notre vision, le Plan d'urbanisme.

L'implication de la Ville dans différentes instances nous permettra bientôt d'avoir accès à certains leviers réglementaires en regard de l'utilisation du lac et de sa préservation qui, jusqu'à présent, relevait du fédéral et d'un mécanisme d'une lenteur et d'une lourdeur déconcertantes. Évidemment, le tout devra se faire en concertation et en coordination avec nos partenaires des villes voisines afin de tous assurer la pérennité de notre lac commun. Nos attentes sont également très grandes en regard de la négociation du prochain pacte fiscal afin de nous permettre de poursuivre notre devoir de protection de nos écosystèmes, responsabilité partagée avec tous les ordres de gouvernement, sans en demeurer le seul contributeur, avec les limites de l'impôt foncier. Enfin nous mettrons, dans les prochaines semaines, la touche finale au budget. Déjà nous pouvons affirmer que la plupart de nos projets de 2023 ont été réalisés et nos données préliminaires laissent entrevoir que nos objectifs financiers seront atteints. L'année 2024 sera toutefois pleine de défis avec l'octroi d'un nouveau contrat de déneigement plus onéreux, suite au retrait du service par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, une inflation persistante, les enjeux environnementaux et la pression de certaines infrastructures. Nous poursuivrons notre travail afin d'aller chercher le maximum de soutien financier et nous permettre de continuer à faire de notre ville, celle énoncée dans la vision adoptée et là où, La vie est belle...

Le maire,

Jacques Poulin

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE
fossambault-sur-le-lac.com



L'INFO • CITOYEN

LE MOT DU CONSEIL MUNICIPAL



Chères citoyennes et chers citoyens de Fossambault-sur-le-Lac,

L'automne, quelle belle saison pour savourer la température fraîche, profiter de l'extérieur, admirer les couleurs et pour participer aux activités traditionnelles de récolte.

En tant que conseiller responsable de la gestion des matières résiduelles, je profite de cette édition du journal pour partager avec vous quelques informations importantes concernant la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP).

Saviez-vous que pour une moyenne de 200 \$ annuellement par maison la régie vous offre :

- Un bac à matières recyclables d'une valeur de 100 \$;
- Un bac à matières organiques (brun) avec mini bac de comptoir d'une valeur de 75 \$;
- Le service gratuit de réparation ou de remplacement des bacs (recyclage et compost);
- Les collectes de matières résiduelles :
 - 26 collectes annuelles des matières recyclables
 - 38 collectes annuelles des matières organiques
 - 26 collectes annuelles des déchets
 - 2 collectes annuelles d'encombrants
 - 2 collectes annuelles d'herbes et feuilles
- Le traitement des matières : enfouissement technique (150 \$/porte/an) comprenant la gestion de la qualité de l'air, le captage et traitement du biogaz, la gestion du traitement de l'eau et le captage et traitement du lixiviat;
- L'accessibilité au service régional de 6 écocentres et de 2 micro-écocentres :
 - Disponibilité d'un service d'écocentre pour les citoyens dans un rayon de moins de 20 kilomètres;

- Ce service est entièrement gratuit et le nombre de visites est illimité pour tous les citoyens;

- Permet de gérer les matières à moindre coût grâce au tri à la source fait par les usagers (revente du plastique, du métal ou du carton par exemple et plus).

Saviez-vous qu'il est interdit de modifier un bac qui appartient à la régie? Il est défendu de peindre ou de cacher le nom de la régie par des collants et d'inscrire quoi que ce soit par-dessus. Ces bacs appartiennent à la régie. Les employés de la régie ne sont pas obligés de faire la collecte d'un bac modifié.

En ce qui concerne le bac à déchets, celui-ci n'est pas fourni par la régie, par contre il est très facile de se le procurer dans la majorité des quincailleries ou magasins à grande surface, et la durée de vie d'un bac est estimée à une vingtaine d'années. Pour ceux qui ont des remorques, il est facile de se débarrasser des gros déchets en allant à l'écocentre situé à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, c'est gratuit. Vous pouvez consulter le site Internet de la régie pour connaître l'horaire : <https://www.laregieverte.ca/ecocentres/ecocentre-ste-catherine-jc/>

Marcel Gaumond

Conseiller, district # 6

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Linda Déchène, secrétaire de direction

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023

Résolution 168-10-2023

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2023

Résolution 169-10-2023

Adoption des comptes à payer au 30 septembre 2023

Résolution 170-10-2023

Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

Avis de motion / Règlement numéro

12430-2023 modifiant le Règlement 11170-2016 qui modifiait le Règlement 10130-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9 1-1

Résolution 171-10-2023

Dépôt du projet de Règlement numéro 12430-2023 modifiant le Règlement 11170-2016 qui modifiait le Règlement 10130-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9 1-1

Résolution 172-10-2023

Renouvellement du contrat d'assurance générale pour l'année 2024 / FQM Assurances inc.

Résolution 173-10-2023

Embauche d'un secrétaire-réceptionniste

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



NOUVELLES BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Nous avons récemment procédé à l'installation de six nouvelles bornes de recharge électrique dans le stationnement de l'hôtel de ville. Deux d'entre elles sont réservées à l'usage exclusif des employés en tout temps puisque leur coût a été défrayé par une subvention dans le cadre d'un programme réservé aux employés. Les quatre autres sont disponibles à la population. Si nous incluons la borne déjà en place au Centre communautaire Desjardins, cela fait donc cinq bornes à votre disposition. Les quatre nouvelles bornes réservées au public ont été payées à 100 % par des subventions gouvernementales.

LÉGÈRE AUGMENTATION DES COÛTS / CENTRES D'URGENCE 9-1-1

La *Loi sur la sécurité civile* prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels

d'urgence sur son territoire. L'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement est la taxe municipale pour le 9-1-1. À cet égard, les municipalités locales doivent adopter un règlement par lequel elles imposent, pour chaque numéro de téléphone, une taxe payable mensuellement par les clients des services téléphoniques.

Depuis le 1^{er} août 2016, le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 est établi à 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone. Cependant, considérant les années passées depuis cette dernière révision et l'évolution normale des dépenses des centres d'appels d'urgence 9-1-1, il est apparu opportun d'actualiser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1.

À cette fin, le gouvernement a édicté le 6 septembre 2023, le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1. Ces modifications réglementaires auront pour effet de :

- Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone à compter du 1^{er} janvier 2024;
- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025.

Conformément à l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités locales ajustent en conséquence leur propre règlement municipal portant sur la taxe pour le 9-1-1.

Nous avons donc modifié notre règlement lors de la séance du conseil du 10 octobre dernier.

STRATÉGIE DE L'EAU POTABLE

Je vous reviens annuellement avec ce dossier, puisque la réglementation provinciale oblige le Service de l'hygiène du milieu de la Ville à présenter au conseil municipal, et par le fait même aux citoyens, un rapport sur la gestion de l'eau potable sur le territoire. Les résultats sont encore bons cette année. La consommation journalière par personne se situe à 195 litres, alors que les normes maximales permises sont de 220 litres. L'indice de fuite dans les infrastructures est de 1.2, alors que les normes sont de 3.0. C'est donc dire que nos données sont meilleures que ce qui est demandé. Je désire profiter de l'occasion pour remercier la population et le Service de l'hygiène du milieu pour leur collaboration.

NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

Nous sommes heureux de vous annoncer la nomination de monsieur Alexandre Bélanger au poste de secrétaire-réceptionniste. Monsieur Bélanger possède un diplôme d'études collégiales en technique de documentation et plusieurs années d'expérience dans le domaine du secrétariat. Nous lui souhaitons la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions et l'assurance de notre entière collaboration.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute information supplémentaire.

Le directeur général,

Jacques Arsenault, CRHA

CHANGEMENT D'HEURE

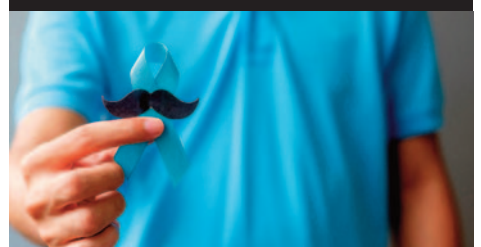
Signe que l'hiver n'est plus très loin, on doit reculer l'heure dans la nuit du 4 au 5 novembre prochain.



JOUR DU SOUVENIR VENDREDI 11 NOVEMBRE



MOVEMBER LE MOIS DE LA MOUSTACHE



SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Jean-Sébastien Joly, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Anabelle Grosjean, inspectrice en bâtiments et environnement

César Gonzalez, technicien en urbanisme

BONNES PRATIQUES POUR ÉVITER UNE INSTALLATION SEPTIQUE GELÉE EN HIVER

Les températures froides de l'hiver menacent le bon fonctionnement des installations septiques résidentielles et de la plomberie. Beaucoup sont tentés d'entreposer toute leur neige à l'endroit de leur installation septique pour l'espace qu'elle offre le champ d'épuration et pour servir d'isolant contre le gel de la fosse septique. Le Service de l'urbanisme et de l'environnement a trouvé opportun de rappeler les principales causes des problèmes d'installations septiques gelées en hiver et comment les éviter.

Absence d'une couverture de neige

S'il y a très peu ou pas de neige recouvrant la fosse, celle-ci risque de ne pas être suffisamment isolée contre le froid. La neige qui se trouve au-dessus de la fosse septique et du champ d'épuration forme une couverture naturelle. Si cette couche de neige vient à manquer, le froid pénétrera plus profondément dans le sol et cela pourrait faire en sorte que la fosse septique gèle.



ATTENTION :

Ne déneigez jamais où se situent votre fosse septique et votre champ d'épuration.

Compaction du sol et de la neige

Même si c'est important d'avoir de la neige sur la fosse septique, elle ne devrait jamais être compactée. La compaction du sol ou de la neige peuvent faire en sorte que le froid pénétre plus profondément sous la surface et cela peut occasionner le gel de l'installation septique.



ATTENTION :

Évitez de conduire ou de pousser des objets ou des machines lourdes au-dessus de votre installation septique; cette pression externe compactera la neige qui isole votre système.

En suivant les conseils ci-dessus, la fosse septique fonctionnera sans difficulté et vous n'aurez pas à vous soucier des inconvénients et des coûts liés au gel ou à la défaillance de votre système en hiver.

Pour toute question, contactez le Service d'urbanisme et de l'environnement au 418 875-3133 poste 245.

LES POULES PONDEUSES EN HIVER

Avec le mouvement de retour à la terre et d'autosuffisance, les poulaillers ont fortement augmenté sur le territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac ces dernières années. En effet, plusieurs familles Fossambaugeoises ont adopté, pour le plaisir des grands et des petits, des poules pondeuses afin de récolter des œufs frais chaque jour.

Mais, avec le passage en saison hivernale, les citoyens doivent penser au bien-être de leurs poules. Il convient donc de préparer au minimum le poulailler pour ce changement de saison.

Un point important est d'éviter et de limiter au maximum les courants d'air qui sont néfastes à leur santé. Aussi, les poules supportent très mal l'humidité. Elle est source de maladies et de maux divers. Il est donc nécessaire que la litière soit bien sèche et que le poulailler soit étanche au niveau du sol et du toit. Vous devez également installer une lampe chauffante grillagée.

De plus, les poules doivent pouvoir accéder à l'eau en tout temps. L'installation d'un abreuvoir avec une plaque chauffante peut être une solution pour éviter l'eau gelée.

Enfin, leur alimentation doit être adaptée à la saison pour permettre aux poules d'affronter le froid hivernal. Une alimentation plus riche ou l'augmentation des doses journalières sont donc à prévoir.

Même si les poules sont des animaux d'extérieur résistant naturellement au froid, ces quelques modifications apportées au poulailler les aideront au mieux à traverser nos hivers rigoureux.

CALENDRIER DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

DATE DE TOMBÉE	RÉUNION DU CCU (jeudi)	RÉUNION DU CONSEIL (mardi)
21 novembre	30 novembre	12 décembre

Nous vous invitons à consulter le Règlement sur le fonctionnement du CCU sous l'onglet « Règlements municipaux/Règlement d'urbanisme » pour en connaître davantage.

TECHNO ROUTE
INFORM@TIQUE
Réseau
Mise à jour
Consultation



Service à domicile sur tous systèmes informatiques
résidentiel et commercial

Marco Landry
78, rue des Dériveres
Fossambault-sur-le-Lac
G3N 2A8

Tél.: (418) 875-0205
technoroute@webnet.qc.ca

**NOUS ON VEND!**

ÉQUIPE MASSON



FrederickMasson.com
418 875-5551      RE/MAX Accès
418 948-1000



PONCEAU D'ENTRÉE PRIVÉE

Il est fortement recommandé aux propriétaires de voir à ce que son ponceau d'entrée privée soit libre de tout obstacle avant la tombée de la neige, ceci dans le but de faciliter l'écoulement des eaux et éviter les rigoles qui endommagent sérieusement la chaussée. Ces ponceaux sont en fait la responsabilité de chacun des propriétaires.

LA NEIGE DANS LES RUES

Puisque l'hiver sera bientôt au rendez-vous, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit, pour des raisons de sécurité, de jeter, de pousser ou de déposer votre neige en bordure d'une rue ou sur la voie publique. Nous comptons sur votre collaboration pour améliorer la sécurité routière dans votre secteur et ainsi faciliter les opérations de déneigement.

OUVERTURE/FERMETURE D'EAU SAISONNIÈRE JUSQU'AU 24 NOVEMBRE



La fermeture des valves d'entrée de service s'effectue les jeudis et vendredis, et ce, jusqu'au 24 novembre 2023. Le coût de ce service est de 50 \$ par déplacement. Il est obligatoire de nous appeler 48 heures à l'avance pour prendre rendez-vous en communiquant avec la secrétaire-réceptionniste du Service des travaux

publics au 418 875-3133, poste 236. Le propriétaire ou la personne mandatée par ce dernier devra être sur les lieux au moment de la fermeture d'eau*. La valve d'entrée de service doit être bien dégagée/déneigée afin de faciliter le travail de notre personnel. Autrement, des frais de déneigement de 90 \$ pourraient vous être facturés.

La réglementation de la Ville (Règlement 11991-2019, art. 2.10), précise qu'il est interdit de manipuler, de déplacer, d'enlever, d'ouvrir et de fermer un regard, un grillage, une borne-fontaine, un puisard, une entrée d'eau et sa vanne ou une balise d'identification sous peine d'amende d'au moins 750 \$ + 317 \$ de frais.

** Il est possible de compléter un formulaire de décharge de responsabilité si vous n'êtes pas en mesure d'être présent lors de la fermeture, mais la Ville se dégage de tout bris pouvant survenir pendant la fermeture.*

PROTÉGEZ VOS AMÉNAGEMENTS EN BORDURE DE LA RUE

Tous les résidents sont invités à protéger les aménagements paysagers et autres sur leur propriété tels que murs, murets, arbres, arbustes, abris d'auto, panier de basketball, lampadaires, etc., afin qu'ils ne soient pas endommagés lors du passage des véhicules de déneigement.

En plus des protections hivernales telles les clôtures à neige et les agrotexiles, l'installation de balises permettra aux équipes de déneigement de bien voir les divers aménagements malgré l'accumulation de neige. Il est recommandé d'installer des balises de bois ou de métal d'une hauteur minimale de deux mètres, et celles-ci doivent être implantées aux coins de votre terrain, juste en bordure du chemin et non pas dans l'emprise de la Ville. Chaque propriétaire a l'obligation de protéger ses installations contre la neige poussée sur son terrain. Les automobilistes qui stationnent leur véhicule dans leur entrée privée, mais très près de la rue, risquent de voir l'avant ou l'arrière de leur véhicule enfoui sous la neige laissée par le renvoi de la charrue et celui-ci pourrait même être endommagé. À ce moment, le service de déneigement ne pourra être tenu responsable.

STATIONNEMENT INTERDIT DANS LES RUES

Nous vous rappelons qu'il est interdit en tout temps de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur le chemin public sur tout le territoire de la municipalité. Par ailleurs, si un véhicule nuit aux opérations d'enlèvement de la neige, les policiers de la Sûreté du Québec pourront le faire remorquer aux frais du propriétaire. Celui-ci devra communiquer avec la Sûreté du Québec pour reprendre possession de son véhicule.

ARRIVÉE D'UNE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

Nous sommes heureux d'accueillir madame Jacinthe Bergeron à la suite de son transfert graduel vers le Service des travaux publics. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre équipe!

ATTENTION AUX BORNES-FONTAINES

Un petit mot pour vous rappeler que les accès aux bornes-fontaines sont la propriété de la Ville. En aucun temps, vous ne devez souffler ou accumuler de la neige près de ces dernières dans un rayon d'un mètre et demi (1,5 m). Aucune balise ni autre obstruction ne doivent être installées autour des bornes-fontaines.



LE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.



MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron ; utilisez une friteuse thermostatique.



RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Quebec.ca/prevention-incendies

Votre
gouvernement

Québec

VANDALISME MOBILIER URBAIN DE LA VILLE, LA CIBLE D'ACTES DE MÉFAITS



Depuis quelques mois, certains équipements mobiliers urbains ainsi que des lieux ont malheureusement été la cible de plusieurs graffitis et bris. Graffitis sur les enseignes en bas des rues menant à la plage municipale, bancs sur la piste multifonctionnelle jetés dans le fossé et graffitis, aménagements paysagers saccagés, tables à pique-nique graffitées et brûlées au Parc Fernand-Lucchesi ne sont que des exemples de vandalisme qui s'accumulent depuis plusieurs semaines dans nos espaces publics.

Ce type de méfaits engendre des coûts et des désagréments importants pour notre collectivité.

Le service de police a été informé de la situation de même que la direction de l'École secondaire St-Denys-Garneau. Nous demandons aux citoyens d'être vigilants et aux parents de bien vouloir sensibiliser leurs enfants à l'importance des biens collectifs au sein de notre milieu de vie.

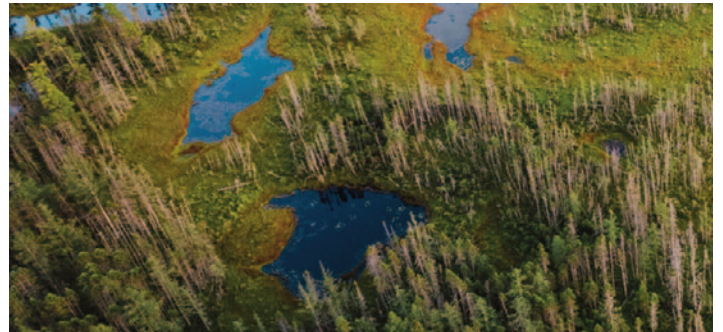
Si vous êtes témoin d'un acte de vandalisme, signalez-le rapidement auprès de la Sûreté du Québec en composant le 9-1-1.

CONSERVATION DE LA NATURE CANADA TRIPLE LA SUPERFICIE PROTÉGÉE DE L'UNE DES DERNIÈRES GRANDES TOURBIÈRES ENCORE À L'ÉTAT NATUREL DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE UN JOYAU D'UNE GRANDE VALEUR ÉCOLOGIQUE EST SAUVEGARDÉ POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

En octobre dernier, Conservation de la nature Canada (CNC) a annoncé l'acquisition de près de 200 hectares dans la Grande tourbière de la Jacques-Cartier, l'une des dernières grandes tourbières encore à l'état naturel de la région de la Capitale-Nationale. Ce terrain nouvellement protégé, situé à 40 km au nord-ouest de Québec, fait 2 fois la taille des plaines d'Abraham et s'ajoute à une centaine d'hectares que CNC a déjà contribué à conserver dans ce secteur. Au total, près de 60 % de la tourbière est maintenant protégée.

Cette tourbière à mares joue un rôle crucial dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques en agissant comme un important puits de carbone et îlot de fraîcheur en temps de canicule. Elle absorbe aussi une grande quantité d'eau lors des précipitations abondantes, limitant ainsi les risques d'inondation pour les communautés avoisinantes. La tourbière contribue à la bonne qualité de l'eau dans le secteur, puisqu'elle filtre l'eau qui se déverse dans la rivière Jacques-Cartier au sud et dans la rivière aux Pins au nord.

Plusieurs plantes et animaux, dont certaines en situation précaire, y trouvent refuge. Parmi celles-ci, on compte la listère du Sud, une plante désignée menacée selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec (LEMV); l'hirondelle de rivage, désignée menacée selon la Loi sur les espèces en péril au Canada (LEP), ainsi que la couleuvre verte et la chauve-souris cendrée, toute deux susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. L'ours noir, l'orignal, le cerf de Virginie et d'autres animaux à grands domaines vitaux profitent de la vaste étendue de la tourbière et des autres



milieux naturels d'importance de la région, comme le parc national de la Jacques-Cartier, la forêt Duchesnay et les Marais du Nord.

La Grande tourbière de la Jacques-Cartier est aussi un lieu de prédilection pour les adeptes de randonnée et les cyclistes qui empruntent la Vélo piste Jacques-Cartier/Portneuf. Véritable havre de paix qui profite à tous et à toutes, cette piste permet de découvrir ses superbes paysages et de profiter des bienfaits du temps passé en nature.

Rendez-vous sur le site Internet de Conservation de la Nature Canada pour accéder au communiqué intégral (Accueil > Nous trouver > Québec > Communiqués).

Source : Anne Guay, *Conseillère aux communications et au marketing*
Conservation de la nature Canada – région du Québec



Éric Caire

Député de La Peltre

Ministre de la Cybersécurité et du numérique
Leader parlementaire adjoint du gouvernement



418 877-5260

Eric.Caire.LAPE@assnat.qc.ca



MARTIN PAGEAU

Arpenteur-géomètre
m.pageau@dltarpeur.com

T. 418-684-0006 POSTE 2227

690, GRAHAM-BELL

BUREAU 101

QUÉBEC (QC) G1H 4H5

ARPENTAGE FONCIER
ARPENTAGE DE CONSTRUCTION
DRONE / SCANNEUR 3D

DLTARPEUR.COM



Mario Boilard
Notaire et conseiller juridique
mboilard@notarius.net



BOILARD, RENAUD
NOTAIRES INC.

Téléphone : 418 875-1671

*Votre notaire,
un partenaire
de confiance!*



Olivier Juneau-Boilard
Notaire et conseiller juridique
olivierboilard@notarius.net

4609, route de Fossambault, bureau 102
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

www.boilardrenaud.com



avocats@tremblaybois.ca

200-1195, av. Lavigerie
Québec, QC
G1V 4N3

418-658-9966
tremblaybois.ca



MAXIME VARIN

arpenteur-géomètre

C 581 999-3030

m.varin@arpentagemv.ca

arpentagemv.ca
B 418 623-9588

5260, 3e Avenue Ouest, suite 120
Québec (QC) G1H 6G7

Projet en vue? ... Ne cherchez plus!

CONSTRUCTION JEAN GRONDIN



RBQ 5711-1155-01

TOITURE
CONSTRUCTION
RÉNOVATION

418 875-5297
jeangrondin.com

57, rte Saint-Denis-Garneau
Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, G3N 0T5


Cabano Marine
BLyacht.com

NOUVEAU À QUÉBEC!

**VISITEZ-NOUS AU 1125 BOULEVARD
CHAMPLAIN, QC.**

**DE TOUT POUR
VOTRE BATEAU À
PRIX ENTREPÔT!**

Plus de 5000 produits
en inventaire

1 800-463-4571
www.blyacht.com



 **MONTEREY**

 **EVINRUDE**

 **Wellcraft**

THUNDER JET

 **JEANNEAU**

 **MERCURY**

 **QUICKSILVER**
INFLATABLES

GARMIN

 **TRANSPORT
GRATUIT***
*Sous certaines conditions

 **YAMAHA**

Raymarine

 **ZODIAC**

TORQUEDO

CONFIEZ L'ENTRETIEN DE VOTRE MAISON CET HIVER À UN VRAI PRO !

Gamme complète de services dont le déneigement de toitures et des entrées piétonnières, installation de garages de toile, cordage de bois et surveillance de résidences.

Fort de plus de 15 ans d'expérience, Jean Fait Tout est la référence dans les environs de Lac-Saint-Joseph, Fossambault et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

 **Jean fait tout**
HOMME À TOUT FAIRE.

jeanfaittout.ca / 

418 998-8993

CONFÉRENCE MONDE ET VOYAGE

GRATUIT POUR LES RÉSIDENTS



LE CHILI ET L'ARGENTINE – DE LA PATAGONIE À L'ÎLE DE PÂQUES

Afin d'assouvir son besoin de grands espaces, Pierre-Luc Côté est parti pendant trois mois découvrir la Patagonie. Prenant comme point de départ la ville d'Ushuaïa, il a tranquillement remonté vers le nord en découvrant à la fois les recoins du Chili et de l'Argentine. En route, il a notamment exploré l'île de Navarino, il a dit bonjour aux pingouins de Punta Arenas, il a fait le célèbre trek du « Torres del Paine », il a contemplé le glacier Perito Moreno et il s'est délié les jambes dans plusieurs randonnées à El Chalten et à Bariloche. Pour se reposer de toutes ces aventures, Pierre-Luc a terminé son voyage en se faisant bronzer à l'ombre des moaïs de l'île de Pâques. Il revient de son périple en super forme avec plusieurs photos qu'il présentera aux amoureux de plein-air qui seront présents lors de cette conférence!

Clientèle :	15 ans et plus
Date :	21 novembre
Horaire :	19 h à 20 h 30
Endroit :	Centre communautaire Desjardins
Coût :	GRATUIT POUR LES RÉSIDENTS 15 \$ pour les non-résidents (payable en argent comptant sur place ou en ligne via notre site Internet)

REMBOURSEMENT POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS HORS TERRITOIRE

Dans le cadre de ses politiques de la famille, des loisirs et des sports, la Ville souhaite favoriser la pratique de l'activité physique et de saines habitudes de vie en facilitant l'accessibilité aux activités à ses citoyens. C'est dans cette optique que la Ville maintient un programme de subvention pour les activités de loisirs non dispensées sur son territoire. Nous vous rappelons que le maximum des frais admissibles au remboursement est de 150 \$ par famille. Ce remboursement s'applique sur la différence entre le coût résident et le coût non-résident. L'activité doit être dispensée hors territoire et pratiquée en continu. Un minimum de cinq séances (cours) est nécessaire pour être admissible.

Le requérant doit démontrer que l'activité fait partie d'une programmation de loisirs échelonnée sur plusieurs semaines dans la ville où l'activité est tenue.

De plus, afin de favoriser l'accès à des activités de loisirs aux personnes âgées de 65 ans et plus, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a accepté de défrayer 50 % de la différence entre le coût pour les résidents et celui des non-résidents lors de l'achat d'une carte saisonnière pour l'activité de ski de fond à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

**La date limite pour faire votre demande de remboursement est le 1^{er} décembre de chaque année.
Le remboursement se fait en décembre seulement.**

**Envoyez vos factures par courriel à info@fossambault.com ou déposez-les à la réception
sur les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.**

FOSSAMBAULT TOUT EN LUMIÈRE!

Concours de décorations de Noël

La Ville de Fossambault-sur-le-Lac invite ses citoyens à participer
à la 2^e édition du concours d'illumination et de décorations de Noël!

Prix de participation

Trois prix de participation seront tirés au hasard parmi les 5 coups de cœur choisis par le comité de sélection.



2 tirages pour 1 paire de billets pour un spectacle
à la Chapelle du Lac / Saison estivale 2024

1 panier cadeau d'une valeur de 100 \$



Les gagnants seront contactés par téléphone avant Noël.
Les gagnants 2023 seront publiés dans l'édition du journal
« L'Entre-Guillemets » du mois de février 2024.



Critères de sélection – Coups de cœur

Les aménagements seront évalués selon différents critères, dont la propreté et l'aspect général, les décorations nocturnes, les décorations non lumineuses, la protection de l'environnement et la valorisation de la propriété.

Pour participer au concours, vous devez faire parvenir des photographies de vos aménagements extérieurs,
ainsi que vos coordonnées complètes, avant 16 h le vendredi 15 décembre.
Le tout doit être transmis par courriel à info@fossambault.com.



Information : 418 875-3133 poste 240 • www.fossambault-sur-le-lac.com



Le 30 septembre dernier, entrer dans le hall du Centre Communautaire Desjardins de Fossambault-sur-le-Lac, c'était passer les portes de l'univers coloré et fascinant de la bande dessinée. Dans le cadre des Journées de la culture, des maîtres québécois de la BD et artistes multidisciplinaires se sont rassemblés pour partager leur passion du 9^e art avec le public. Celui-ci a donc pu voir à l'œuvre mais aussi échanger avec les bédésistes Alain Dufour, Géraldine, Jacques Lamontagne, Marc Pageau et Julien Poitras, ainsi qu'avec l'artiste Marie-Claude Langevin. Certains visiteurs ont même eu le privilège de repartir avec des dédicaces et dessins de leurs bédésistes préférés.

Cette année, les Journées de la culture ont mis à l'honneur une thématique qui colle à l'essence même de l'événement depuis sa fondation il y a 27 ans, soit la collectivité. C'est de cet esprit participatif que Marie-Claude Langevin, instigatrice et responsable de l'événement à Fossambault-sur-le-Lac, s'est inspirée pour proposer une œuvre collective qui a permis aux jeunes visiteurs d'y aller de leur propre créativité. Après quelques retouches de madame Langevin, l'aquarelle a fait l'objet d'un tirage parmi les participants. C'est donc Raphaël Harvey qui en est l'heureux acquéreur.

La centaine d'autres visiteurs n'a pas été en reste, puisque quatre albums d'auteurs présents ont pu être tirés. Les gagnants sont : Mireille Perron, Armand Mathieu, Jacqueline Bouchard ainsi que Tristan Paquet.

Si vous n'avez pu être présents lors de l'événement, nous vous invitons à visionner l'émission « Vu d'ici » diffusée sur le site Internet de CCAP.Tv. Le lien est également disponible sur le site Internet de la Ville dans la section LOISIRS/JOURNÉES DE LA CULTURE



Merci à nos partenaires



LA CHAPELLE DU LAC PRÉSENTE



418 875-3133

RÉSERVEZ VOS BILLETS
sur le site Web : lepointdevente.com

lachapelledulac.com

 /lachapelledulac

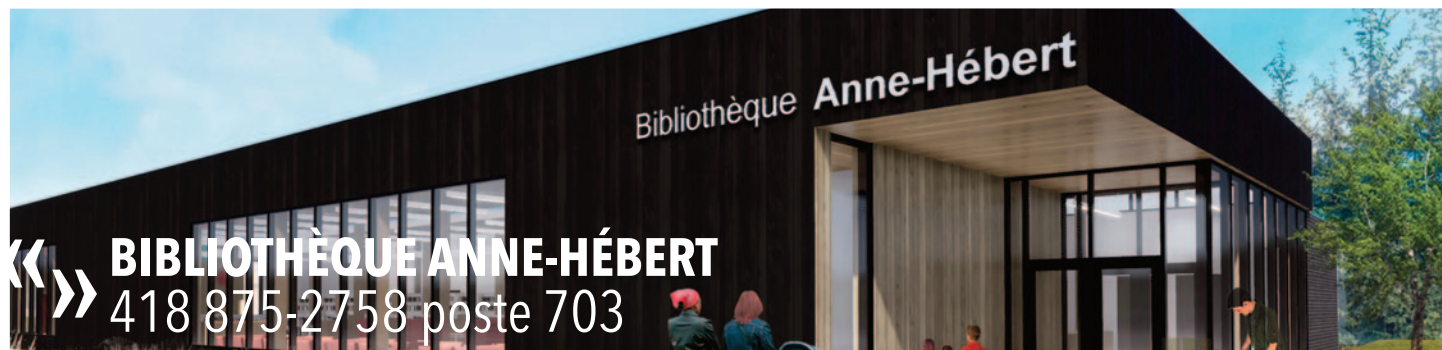
Si vous avez manqué l'extraordinaire concert de l'Ensemble Renouveau le 18 juillet dernier en La Chapelle-du-Lac, vous ne voudrez certainement pas manquer ce programme entièrement consacré aux répertoires de Noël et du temps des Fêtes! Les autres voudront absolument renouveler leur plaisir et entendre encore une fois les voix superbes des deux sopranos, Évelyne Larochelle et Carole-Anne Roussel, accompagnées au violon par Jessy Dubé, au piano par Bruce Gaulin et au violoncelle par l'incroyable arrangeur qu'est Simon Desbiens.

De nos chants traditionnels au ballet Casse-Noisette, du sacré au profane, d'Amérique et d'ailleurs, célébrons Noël dans toute sa musique, tous ensemble avec **L'ENSEMBLE RENOUVEAU**, le 15 décembre à 20 h.

DÉCOUVREZ NOTRE TOUT NOUVEAU SITE INTERNET

lachapelledulac.com





« » **BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT**
418 875-2758 poste 703

HEURE DU CONTE EN PYJAMA GLOUTON LE CROQUEUR DE LIVRES



Glouton a fait un trou dans son livre pour s'en échapper. Maintenant, il se promène dans les autres histoires dans lesquelles il sème la pagaille.

Mets ton pyjama, apporte ta doudou et ton toutou et viens t'amuser avec nous!

Quand : le 20 novembre 2023 à 18 h 30
Où : Bibliothèque Anne-Hébert
215, rue Désiré-Juneau
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

RÉSERVATION OBLIGATOIRE AU
418 875-2758 POSTE 703

Seuls ceux qui auront
réservé avant
le 18 novembre 2023
pourront y assister.

HORAIRE D'OUVERTURE :

Mardi et jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 20 h

Mercredi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 13 h à 16 h 30

Samedi : 9 h 30 à 12 h 30

EXPOSITION 17 OCTOBRE AU 2 DÉCEMBRE 2023

MARLÈNE FERLAND, Artiste peintre

Je peins sans croquis. Je me laisse guider par mes impulsions, je laisse cours à mes émotions. Mon aspiration du moment présent, l'expressivité de mon monde intérieur.



BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC PRÊTS DE LIVRES NUMÉRIQUES

Saviez-vous que tous les résidents du Québec peuvent être abonnés à distance et avoir accès aux prêts de livres numériques gratuitement? Vous trouverez à cette adresse toutes les informations nécessaires pour vous abonner et pour emprunter votre premier livre numérique.

www.banq.qc.ca/ressources_en_ligne/livres-numeriques

CLUB DE LECTURE ADULTE

Vous êtes intéressé de partager vos lectures?

Joignez-vous à notre club de lecture. Les rencontres ont lieu tous les derniers vendredis du mois de 10 h à 11 h 30.

Bienvenue à tous!



À tous les membres,

L'automne est à nos portes. Le Club de l'Âge d'Or Ste-Catherine continue ses activités à la Maison des Aînés. Vous devez avoir votre carte de membre 2022-2023.

Voici l'horaire :

- ★ Billard : lundi et vendredi à 19 h, mardi à 13 h et straight-pool mercredi à 19 h
- ★ Pétanque intérieure : lundi à 13 h et mercredi à 19 h
- ★ Whist militaire : mardi à 13 h ★ Jeux de table : jeudi à 13 h.

14 novembre 2023

Déjeuner-spectacle au Centre Anne-Hébert à 9 h 30. Venez vous dilater la rate avec Marie-Élise Joolsten, humoriste. Le rire est bon pour conserver notre moral.

Les cartes seront en vente le mardi 7 novembre et les jeudis 2 et 9 novembre à la Maison des Aînés de 13 h à 15 h.

Votre Conseil d'administration du club de l'Âge d'Or Ste-Catherine compte sur votre participation à cette soirée et à toutes les activités qui vous sont proposées. Vos suggestions sont toujours les bienvenues.

Vous voulez adhérer au Club de l'Âge d'Or Ste-Catherine :
téléphonez à la FADOQ au numéro 418 650-5050. Nous serons très heureux de vous accueillir parmi nous.



ENTRETIENS :

- Tontes -Plates-bandes -Plages
- Ouvertures / Fermetures

ENTRETIENS ALLARD DU LAC

AMÉNAGEMENT :

-Créations / Mises à jour



VITRES :

-Intérieures/Extérieures



DÉNEIGEMENT :

-Entrées/Perrons/Terrasses



ENTRETIENS ALLARD DU LAC

GRANDES SURFACES :

-Revêtements/Pavés/Etc.

Contactez nous!

entretiensallard.com  

entretiensallard@gmail.com

418-655-2381





UN NOËL FESTIF DANS LA JACQUES-CARTIER

Marchés de Noël

La saison des marchés de Noël s'annonce festive dans la région de La Jacques-Cartier! Encore cette année, 6 marchés de Noël apporteront une touche de magie à la région du 25 novembre au 10 décembre prochain.

Des marchés festifs et animés

Aller dans un marché de Noël de la région de La Jacques-Cartier, c'est beaucoup plus que d'acheter des cadeaux pour ses proches. C'est être emporté par les multiples animations et personnages ambulants. C'est se laisser bercer par la musique de chorales ou chansonniers.

C'est aussi voir ses enfants être émerveillés de rencontrer le père Noël ou de les voir bouger en participant à une chasse aux lutins. Bref, c'est un événement à vivre, qui, en plus, permet de dénicher des cadeaux uniques.



Chorales, musiciens et animation sont au rendez-vous
© Les Festifs

Pour tous les détails, visitez le
mrcjacques-cartier.com/noel.



Des visiteurs heureux à l'un des marchés de Noël de la région de La Jacques-Cartier
© Les Festifs

Salon Expo-Cadeaux

25 et 26 novembre

Centre Anne-Hébert et pavillon Desjardins
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Marché de Noël de Saint-Gabriel-de-Valcartier

25 et 26 novembre

Centre communautaire
Saint-Gabriel-de-Valcartier

Marché de Noël de Stoneham-et-Tewkesbury

1, 2, 3, 8, 9 et 10 décembre

Parc des Fondateurs, Stoneham-et-Tewkesbury

Féerie de Noël

2 et 3 décembre

Parc Carrier-Chamberland, Lac-Beauport

Marché de Noël de Sainte-Brigitte-de-Laval

8, 9 et 10 décembre

Espace festif, Sainte-Brigitte-de-Laval

Salon des artisans de Shannon

9 et 10 décembre

Centre communautaire, Shannon



La Jacques-Cartier

J'y vis, J'y travaille

mrcjacques-cartier.com/jy-travaille





Adresse : 145, rue Gingras, Fossambault-sur-le-lac (Québec) G3N 0K2

Site Internet : www.fossambault-sur-le-lac.com

Courriel : info@fossambault.com

Téléphone : 418 875-3133 | **Télécopieur :** 418 875-3544

HORAIRE DE L'HÔTEL DE VILLE

Lundi, mardi, jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Mercredi : 8 h 30 à 11 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 12 h

ADMINISTRATION

Jacques Arsenault, Direction générale, trésorerie et greffe
Poste 234 • jarсенault@fossambault.com

Alexandre Bélanger, Réception et information
Poste 230 • info@fossambault.com

Peggy Bilodeau, Trésorerie
Poste 238 • pbilodeau@fossambault.com

Dominique Breton, Loisirs, culture et vie communautaire
Poste 247 • dbreton@fossambault.com

Daniel Côté, Travaux publics
Poste 236 • dcote@fossambault.com

Linda Déchène, Secrétariat, direction générale et greffe
Poste 237 • ldechene@fossambault.com

Marisol Dufour, Évaluation, taxation et perception
Poste 232 • taxation@fossambault.com

Jean-Sébastien Joly, Urbanisme et environnement
Poste 245 • jsjoly@fossambault.com

César Gonzalez, Urbanisme et environnement
Poste 405 • cgonzalez@fossambault.com

Anabelle Grosjean, Urbanisme et environnement
Poste 243 • agrosjean@fossambault.com

Stéphanie Langlois, Loisirs, culture et vie communautaire
Poste 240 • slanglois@fossambault.com

Jacinthe Bergeron, Secrétariat, travaux publics
Poste 236 • travauxpublics@fossambault.com

Nancy Provencher, Secrétariat, urbanisme
Poste 245 • urbanisme@fossambault.com

PROCHAINES RENCONTRES DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC

3^e MERCREDI DU MOIS au 60, rue Saint-Patrick, Shannon



URGENCE : 911

AMBULANCE - INCENDIE - POLICE - PREMIERS RÉPONDANTS

Travaux publics d'urgence : 418 875-0911 ou 1 800 565-0911

Sûreté du Québec : 418 310-4141

Urgence cellulaire : *4141

Chiens, chats trouvés ou perdus (SPA) : 418 527-9104 poste 0

NOS DÉPUTÉS : JOËL GODIN, député fédéral : 418 870-1571
ÉRIC CAIRE, député provincial : 418 877-5260

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Association pour la protection de
l'environnement du lac Saint-Joseph
- APPELSJ

418 905-0664

Corporation de la Chapelle
Saint-Joseph-du-Lac
(Martin Rochette)

418 875-3133

Corporation nautique de Fossambault
- CNF (Geneviève Biron)

418 809-2535

Club nautique du Lac St-Joseph
- CNLSJ (Yanick Lehoux)

418 717-8188

Club de pétanque (Joanne Papillon)

418 571-5572

Club de voile Ontaritz (Martin Zaccardelli)

418 694-9634

Comité des loisirs du DRAP

418 875-3144

ORGANISMES HORS TERRITOIRE

Aide à la communauté
et services à domicile

418 842-9791

Cercle des Fermières
(Hélène Laplante)

418 875-4521

Chevaliers de Colomb
(Bertrand Lesmerises)

418 571-0213

Club de l'Âge d'Or
(Jean-Guy Hélie)

418 875-2005

Club de motoneige
(Pierre Petitclerc)

418 875-2650

Société de la piste
Jacques-Cartier/Portneuf

418 337-7525

Comité d'orientation et de dépannage
(Pierre Plamondon)

418 441-8840

Popote et Multi-Services
(Marlène Gagnon)

418 845-3081

Catshalac (Robert Danis)

581 748-2636

Club Huski (Lise Rivard)

418 875-2324

Maison de la Famille Saint-Ambroise

418 847-1990

CBJC

418 875-1120

Corp. artistes et artisans de la J-C

418 875-3482

Transport collectif de La Jacques-Cartier

418 844-2160

Société d'horticulture et d'écologie
de la Jacques-Cartier

418 875-2343

Comptoir des aubaines
(Philippe Bertrand)

418 875-3038

Engagés dans des projets d'ici



Appel de projets du Fonds d'aide au développement du milieu

Grâce à ce fonds, votre caisse soutient des projets porteurs qui ont un impact réel sur notre communauté.

Soumettez votre projet pour bénéficier d'une contribution financière en visitant notre site Internet au desjardins.com/caisse-saint-raymond-sainte-catherine.

Date limite : 16 décembre 2023

 **Desjardins**
Caisse populaire de
Saint-Raymond-Sainte-Catherine